

Campagne référendaire : des acteurs politiques plongent les journalistes dans l'embarras



La campagne référendaire est sur les rails, les querelles politiciennes aussi. Lancée le 2 décembre dernier, pour une durée de deux semaines, bien avant la tenue du référendum, la propagande référendaire attire davantage les partis politiques agréés vers les médias, une affluence qui tourne parfois au dérapage.

La Haute autorité des Médias (HAM), en sa qualité d'autorité de régulation de l'exercice de la presse, a jugé nécessaire d'édicter des normes relatives à l'accès des partis politiques aux médias, en tâchant d'établir les conditions égales à toutes les tendances, aussi bien les partisans du «oui» que ceux du «non».

Les professionnels des médias sont, dès lors, tenus de veiller à l'application des principes de neutralité, d'impartialité et d'équilibre dans le traitement et la diffusion de l'information pendant la campagne référendaire. Soit du 2 au 16 décembre 2005.

Une soirée référendaire pour un vote dans la transparence

La Commission électorale indépendante (CEI) s'active à mettre en place des mécanismes susceptibles d'assurer la crédibilisation des résultats du scrutin référendaire. Ainsi, pour garantir la transparence durant le vote, prévu pour le dimanche 18 décembre, cette institution citoyenne envisage d'organiser une «soirée référendaire», en vue de permettre au grand public de suivre le déroulement du scrutin en direct, à travers les médias.

C'est dans ce cadre que la Commission se prépare à investir l'enceinte de la Foire internationale de Kinshasa où elle compte installer un studio de radio, un plateau de télévision ainsi qu'une salle de rédaction connectée à l'Internet.

A travers ce dispositif, l'institution citoyenne chargée des opérations électorales va s'adonner à communiquer en direct les résultats du vote, au fur et à mesure qu'ils tomberont. Il s'agira d'une véritable

Selon le président de la HAM, Modeste Mutinga, aucun traitement discriminatoire ne sera toléré dans le cadre de la couverture médiatique : tous les partis politiques battant campagne pour le «oui» ou pour le «non» ont accès, dans les conditions égales, aux émissions de propagande référendaire.

Médias sélectionnés pour la campagne référendaire

Pour ce faire, 15 sur les 60 chaînes de télévision qui compte la RDC et 8 sur les 161 stations de radiodiffusion publiques et privées ont été sélectionnées pour assurer la campagne référendaire. Sur la liste des radios, figurent la Radio-télévision nationale congolaise (RTNC), Okapi, Raga FM, RTGA FM, Top Congo, Digital FM, Ralik et RTKM.

A la télévision, 16 émissions ont été retenues, à savoir : «Deux sons de cloche» (RTNC1), «Totonga Mboka» (RTNC1), «A bâtons rompus» (RTNC 2), «Droit à la parole» (Antenne A), «Regards croisés» (Raga TV), «Hôtes de marque»

(RTGA), «Franche vérité» (Horizon 33), «Politicana» (Tropicana Tv), «Nouvelle donne» (CMB), «A haute voix» (CCTV), «A chaud» (CKTV), «Parlons-en» (TKM), «Version croisée» (Digital), «Question brillante» (Global Tv), «Grand genre» (Nzondo TV) et «Grands entretiens» (SSM).

Ces médias et ces émissions sont tenus d'accorder le même temps de parole aux partisans et aux pourfendeurs du projet de Constitution, soit 5 minutes lors de la couverture des activités des forces politiques et sociales au cours des journaux télévisés et parlés.

Accès gratuit dans les médias publics

Si les médias publics et quelques organes privés étaient, jusqu'à un passé récent, réputés comme n'étant accessibles qu'aux seuls acteurs politiques défendant les thèses du pouvoir en place, ou des détenteurs des chaînes et stations, les choses semblent avoir beaucoup évolué aujourd'hui dans la pratique.

Directeur des programmes à la RTNC, Kabongo Kalala Kanda, assure que, pour faciliter l'accès de tous les partis politiques agréés et répertoriés par la HAM, sa radio a conçu de grandes émissions en français et en langues nationales, dont «Echos des partis politiques», «A l'école de la démocratie», «L'arbre à palabre»...

A la télévision nationale, le Directeur des programmes, M. Gabriel Pasi Samba révèle qu'à coté des tranches libres d'animation (Midi-Culture, Tôt gaieté...), de grandes émissions telles que «Echos des partis politiques», «Vivement les élections», «Deux sons de cloche»... constituent autant de tribunes pour un débat politique où les acteurs politiques et leurs partis ont accès, à part les émissions dites «spécialisées» où des frais de régie sont exigés.

Attaques personnelles au lieu de campagne référendaire

Membre de l'Association nationale de l'audiovisuel privé (Aneap) et Directeur général de Canal Congo Tv (CCTV) et de Radio Liberté, appartenant au vice-président Jean-Pierre Bemba, M. Stéphane Kitutu, soutient que les responsables des médias de ce secteur sont suffisamment conscients de la composition de leur audimat qui, aujourd'hui, est pluraliste.

«Aucune télévision ne peut adopter une position partisane sans courir le risque de s'isoler de tous les autres courants d'opinion», fait-il remarquer. Le Directeur général de CCTV et de Radio Liberté reconnaît, à ce propos, que la logique du profit, en terme d'argent, empêcherait tout opérateur économique d'adopter une attitude partisane.

Stéphane Kitutu note, par ailleurs, une certaine confusion dans l'esprit de beaucoup d'acteurs politiques qui viennent à la radio et à la télé

pour dire tout le mal qu'ils pensent des autres, au lieu de présenter leur projet de société.

«Ils n'établissent pas, selon Kitutu, une démarcation entre le message lié au projet de société et la propagande politique. La qualité de leur langage laisse à désirer et rend la tâche du journaliste plus difficile. Comment les laisser jouir de leur liberté d'expression sans risquer de paraître comme leur complice ou partisan?»

Les hommes politiques se voient reprochés de développer un langage partisan, de s'adonner aux attaques personnelles, de faire une lecture intéressée des dates et des dispositions constitutionnelles.

Les radios communautaires apportent leur part

Les radios associatives et communautaires, regroupées dans l'Association des radios communautaires du Congo (Arco), se font prévaloir de leur forte implantation en provinces pour réclamer leur prise en compte dans le choix des médias qui assureront la couverture de la campagne référendaire.

Le président des radiotelevisors du Congo, Freddy Mulongo, affirme que 137 radios sur les 152 membres de l'Arco ont signé un protocole d'accord avec l'Apec/ Pnud dans le cadre du programme de communication de la CEI.

Pendant deux ans, 160 radiotelevisors ont été formés dans la couverture du processus électoral en RDC, sur financement de la Coopération française, a indiqué Freddy Mulongo, soulignant que les acteurs politiques peuvent parler librement, même en patois, et sans frais sur les antennes des radios associatives et communautaires.

A l'Agence congolaise de presse (ACP), la seule agence publique de la RDC, on tient à la rigueur dans l'observance des instructions quant à l'accès aux médias des acteurs politiques et sociaux durant la campagne. Une page réservée à la démocratie est ouverte dans le bulletin quotidien pour donner la parole à tous les acteurs politiques, atteste l'Administrateur Délégué Général de l'ACP, M. Eyala Mbwakama.

Joseph NKAMBIDIO
et Jeanne MBANGA

Sommaire

- L'Union européenne plaide pour la paie des agents recenseurs... P. 2
- Référendum : 161 observateurs internationaux accrédités.....P. 2
- Francesca Bomboko (Berci) : «On ne nous a jamais manipulés pour nos sondages».....P. 3
- Province Orientale : les églises battent campagne pour le référendum.....P. 4

A chaud

L'Union Européenne plaide pour le paiement rapide des agents recenseurs et des policiers avant le vote



L'envoyé spécial de l'Union Européenne (UE) pour la région des Grands Lacs est inquiet du retard pris dans le paiement des salaires des agents électoraux et des policiers en RDC. A quelques jours du scrutin référendaire, Aldo Ajello, au sortir d'un entretien avec le vice-président Azarias Ruberwa, a tenu à souligner l'importance de ces deux catégories d'acteurs qui vont effectuer le gros du travail durant la période électorale.

Nous souhaitons voir toutes les unités de l'armée congolaise brassées avant les élections, en vue du désarmement des forces négatives non congolaises qui se trouvent dans l'Est du pays», a affirmé le fonctionnaire européen.

En séjour au pays début décembre, l'envoyé spécial de l'Union européenne a lancé un appel pour que le Congo n'interrompe pas le processus électoral, malgré l'absence de certains importants acteurs politiques. Il a montré, une nouvelle fois, le volontarisme des 25 quant à la tenue des élections crédibles en RDC.

Aldo Ajello a minimisé l'appel au boycott des opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs, lancé par certains leaders politiques. Personne ne peut, à ce stade de la transition, bloquer ce processus que d'aucuns ont qualifié de «fragile», mais qui s'achemine lentement et sûrement vers sa fin, a-t-il réaffirmé à l'issue de son audience, lundi 5 décembre, avec le président Joseph Kabila.

«S'il n'y a pas de Constitution, il n'y aura pas non plus d'élections»

«Personne ne peut bloquer un processus... On ne

doit pas arrêter le processus, puisqu'ils ne sont pas là, on devra terminer même sans eux», a martelé Aldo Ajello, faisant allusion aux leaders de l'Opposition qui se disent «exclus».

La transition, a-t-il rappelé, «doit aboutir», d'ici juin 2006, à des élections tel que décidé, lors du Dialogue intercongolais, par l'ensemble de la classe politique congolaise. Il a, par ailleurs, insisté sur la nécessité d'«approuver», par un «Oui», la future Constitution à soumettre au référendum le dimanche 18 décembre. «S'il n'y a pas de Constitution, il n'y aura pas non plus d'élections», a-t-il souligné.

Aldo Ajello a rencontré, le 4 décembre, le président de la Commission Electorale Indépendante (CEI), l'abbé Apollinaire Malumalu. Les deux hommes ont discuté des opérations liées aux futurs scrutins. Au niveau de l'enrôlement, l'objectif de la CEI semble atteint avec 23 millions de cartes d'électeurs délivrées, pour une estimation initiale de 28 millions d'électeurs potentiels.

Principal bailleur du processus électoral en RDC, avec un montant de plus de 200 millions de dollars, l'Union Européenne s'investit dans la formation de la police congolaise, chargée notamment de garantir la sécurité des institutions et du

processus. Elle tient ainsi à un atterrissage en douceur de la transition la plus ob-

servée en Afrique centrale....
Yves MITONDO
et Georges TAMBA

Référendum : 161 observateurs internationaux accrédités

La Commission Electorale Indépendante (CEI) a accrédité 161 observateurs internationaux, en prévision du Référendum constitutionnel de ce dimanche 18 décembre.

Selon des sources proches de cette institution d'appui à la démocratie, les listes exploitées viennent des ambassades du Japon (8), des Etats-Unis (33), de Suède (7), d'Italie (30), de l'Inde (2), de l'Union Européenne (32), de l'Ong Eisa (23), de l'Association des Parlements Européens pour l'Afrique (Awepa : 10), de la fondation allemande Konrad Adenauer (2)...

La liste n'est pas limitative, d'autant plus que plusieurs pays ont déjà annoncé leur intention d'envoyer des observateurs en RDC. D'après les mêmes sources, la CEI est prête à accueillir autant d'observateurs internationaux qu'il y aurait des demandes en provenance des Etats ou des organismes privés.

Pour ce qui est des observateurs nationaux, leur sélection est laissée aux divers réseaux spécialisés dans l'observation et la surveillance des élections, ainsi qu'aux partis politiques.

L'on peut noter, à cet effet, l'activisme sur le terrain des ONG telles que le Renosec (Réseau National pour l'Observation et la Surveillance des Elections au Congo), prêt à déployer 3.500 observateurs, et le Recic (Réseau d'Education Civique au Congo), qui annonce 140 unités.

S'agissant du chiffre global d'observateurs extérieurs et locaux attendus par la CEI, l'effectif ne va pas se limiter à 20.000 délégués. Le pouvoir organisateur du référendum constitutionnel se dit outillé pour accueillir plusieurs dizaines de milliers d'observateurs. Il leur appartiendra de quadriller les 40.000 bureaux de vote qui seront déployés dans le pays.

Jacques KIMPOZO

A savoir

L'enseignement primaire sera obligatoire et gratuit dans les écoles publiques durant la Troisième République

Les Congolais vont se prononcer, le 18 décembre prochain, sur le projet de Constitution... lors du vote référendaire. Il leur importe de savoir les grandes lignes de ce projet, dont nous publions un extrait.

Article 40

Tout individu a le droit de se marier avec la personne de son choix, de sexe opposé, et de fonder une famille. La famille, cellule de base de la communauté humaine, est organisée de manière à assurer son unité, sa stabilité et sa protection. Elle est placée sous la protection des pouvoirs publics.

Les soins et l'éducation à donner aux enfants constituent, pour les parents, un droit naturel et un devoir qu'ils exercent sous la surveillance et avec l'aide des pouvoirs publics. Les enfants ont le devoir d'assister leurs parents. La loi fixe les règles sur le mariage et l'organisation de la famille.

Article 41

L'enfant mineur est toute personne, sans distinction de sexe, qui n'a pas encore atteint 18 ans révolus.

Tout enfant mineur a le droit de connaître les noms de son père et de sa mère. Il a également le droit de jouir de la protection de sa famille, de la société et des pouvoirs publics.

L'abandon et la maltraitance des enfants, notamment la pédophilie, les abus sexuels ainsi que l'accusation de sorcellerie sont prohibés et punis par la loi. Les parents ont le devoir de prendre soin de leurs enfants et d'assurer leur protection contre tout acte de violence tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du foyer.

Les pouvoirs publics ont l'obligation d'assurer une protection aux enfants en situation difficile et de déférer devant la justice les auteurs et les complices des actes de violence à l'égard des enfants.

Toutes les autres formes d'exploitation d'enfants mineurs sont sévèrement punies par la loi.

Article 42

Les pouvoirs publics ont l'obligation de protéger la jeunesse contre toute atteinte à sa santé, à son éducation et à son développement intégral.

Article 43

Toute personne a droit à l'éducation scolaire. Il y est pourvu par l'enseignement national. L'enseignement national comprend les établissements publics et les établissements privés agréés.

La loi fixe les conditions de création et de fonctionnement de ces établissements. Les parents ont le droit de choisir le mode d'éducation à donner à leurs enfants.

L'enseignement primaire (en République démocratique du Congo) est obligatoire et gratuit dans les établissements publics.

Article 44

L'éradication de l'analphabétisme est un devoir national pour la réalisation duquel le Gouvernement doit élaborer un programme spécifique.

Article 45

L'enseignement est libre. Il est toutefois soumis à la surveillance des pouvoirs publics, dans les conditions fixées par la loi. Toute personne a accès aux établissements d'enseignement national sans discrimination de lieu d'origine, de race, de religion, de sexe, d'opinions politiques ou philosophiques, de son état physique, mental ou sensoriel selon ses capacités.

Les établissements d'enseignement national peuvent assurer, en collaboration avec les autorités religieuses, à leurs élèves mineurs dont les parents le demandent, une éducation conforme à leurs convictions religieuses.

Les pouvoirs publics ont le devoir de promouvoir et d'assurer, par l'enseignement, l'éducation et la diffusion, le respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et des devoirs du citoyen énoncés dans la présente Constitution.

Les pouvoirs publics ont le devoir d'assurer la diffusion et l'enseignement de la Constitution, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, ainsi que de toutes les conventions régionales et internationales relatives aux droits de l'homme et au droit international humanitaire dûment ratifiés.

L'Etat a l'obligation d'intégrer les droits de la personne humaine dans tous les programmes de formation des forces armées, de la police et des services de sécurité. La loi détermine les conditions d'application du présent article.

(Tiré du projet de Constitution)

À cœur ouvert

Francesca Bomboko (Berci) : «On ne nous a jamais manipulés pour nos sondages d'opinion»

Doctorante en développement international, détentrice d'une licence en psychologie et de maîtrises en biostatistique, en politique internationale, en gestion des PME, Francesca Bomboko dirige, depuis une dizaine d'années, le Bureau d'Etudes, de Recherches et de Consulting international (Berci), l'une des principales maisons de sondage d'opinion en RDC. A travers cette interview, elle éclaire l'opinion sur les conditions de travail et les perspectives en période électorale.

Madame Francesca Bomboko, quel travail fait concrètement Berci en RDC?

Berci est un bureau d'études spécialisé dans le sondage d'opinion et dans les études liées au développement. On est beaucoup plus connu pour le sondage politique. On a aussi une branche très intéressante sur la médiamétrie, et sur tas d'autres choses, notamment des formations et du consulting à la demande.

A la veille des élections, n'êtes-vous pas exposée à la manipulation politicienne?

En ce qui concerne les sondages politiques, non. Parce que, jusqu'à présent, nous les avons faits dans le cadre d'un programme de promotion de la démocratie. Ce n'était pas des individus ou des politiciens privés qui venaient les commander. Il s'agissait d'une subvention que nous avions reçue de NED (National Endowment for Democracy), qui nous permettait de réaliser ces sondages à Kinshasa et à travers le pays, et de les distribuer gratuitement à la

presse. On recueille l'opinion des citoyens sur la gestion de la chose publique, sur le processus électoral... On donne la voix aux sans voix...

Quelles sont les difficultés que rencontrent vos enquêteurs?

Les difficultés majeures, c'est notamment la réticence de certaines personnes. C'est ainsi qu'on retrouve beaucoup de réponses du genre «je ne sais pas». Les sondés évitent de donner leurs opinions, de peur de subir des représailles. Les enquêteurs, eux, ont des ordres de mission valables qu'ils présentent auprès des autorités administratives. Ce qui fait qu'ils travaillent dans un cadre légal. L'autre difficulté rencontrée au cours de la dernière enquête, c'est au niveau d'accès dans certains milieux ruraux.

A l'approche des scrutins, comptez-vous augmenter la fréquence de vos sondages?

Tout à fait. On aimerait, à partir de janvier jusqu'en mai, présenter les sondages nationaux mensuellement. Dans certains cas,

si l'actualité l'oblige, d'une manière beaucoup plus régulière, périodique. On est arrivé à réaliser un sondage national dans une dizaine de jours. A Kinshasa, on l'a fait en un jour, en usant des interviewees face-à-face.



Francesca Bomboko se veut incorruptible.

Nous pensons qu'utiliser, pour l'instant, le téléphone, que ce soit cellulaire ou fixe, serait fragiliser l'échantillon, parce que tout le monde n'a pas accès au téléphone. Ce serait choisir des personnes qui ont plus de moyens que d'autres. Nous voulons donner à tout le monde la chance de pouvoir être sélectionné dans notre échantillonnage. Qu'ils aient ou non la télévision, l'appareil cellulaire... Ca nous permettra de faire des extrapolations sur la population générale. On arrive maintenant à travailler très vite. Une enquête en un

jour à Kinshasa, c'est facile! Si vous avez 50 enquêteurs sur le terrain, et que chacun réalise 20 interviewees, en un jour, vous avez les données! Si vous avez 100 enquêteurs sur le terrain, chacun en fait 10, en un jour, c'est terminé!

Combien d'agents emploie Berci?

Les personnes à temps plein, il y en a une dizaine. A temps partiel, nous avons une équipe d'enquêteurs estimée à une centaine à Kinshasa. A l'intérieur, nous envoyons des superviseurs formateurs, nos enquêteurs les plus chevronnés, qui vont sur place, recrutent les enquêteurs locaux, qui parlent les dialectes locales et connaissent le lieu. Ils vont dans leurs villages, dans leurs villes de province, avec les questionnaires Berci. L'enquêteur va maintenant superviser le travail pour voir si il a été bien fait. Si il y a eu des problèmes, il peut même recommencer le travail, avant de revenir avec le questionnaire à Kinshasa pour la saisie et l'encodage.

Ca doit vous coûter cher un tel travail!

Le travail a été fait par un financement de NED, qui s'est clôturé pour l'instant. Nous reprenons maintenant, à partir de ce mois-ci, à fonctionner par les souscriptions et les abonnements, comme on le faisait avant d'obtenir les subventions publiques.

Nos abonnés, si ils sont intéressés, reçoivent la copie presse et peuvent choisir les questionnaires qu'ils veulent, les types d'analyses qu'ils désirent. Et alors, on arrive à faire des enquêtes dans le type d'omnibus, c'est-à-dire il n'y a pas une personne qui supporte les coûts, mais c'est plusieurs personnes. Il est difficile, dans ce cadre-là, de pouvoir dire que nous sommes exposés à des tentatives de manipulation politicienne.

On dit, parfois, qu'on ne crache pas sur la main qui vous nourrit...

(Rire) On a été tous à l'Université, on a appris un minimum d'éthique! Si la main qui nous nourrit veut du bon travail, qu'elle soit suffisamment responsable pour accepter la vérité en face et qu'on lui fasse un travail tout à fait honnête, dans le cadre notamment éthique, scientifique, philosophique... Si vous nous commandez une étude, si vous êtes intéressé à connaître la température du moment, il est de notre obligation de vous donner une véritable photographie de la société. C'est ça le sondage! Qu'il vous plaise ou pas, nous, nous aurons fait notre travail. A vrai dire, on ne nous a jamais proposé une manipulation quelconque pour nos sondages.

Propos recueillis par Yves KALIKAT

Micro baladeurs

Connaissez-vous le contenu du projet de Constitution?



Caleb Nzanzu (25 ans), étudiant, Goma

Je sais que ce projet a été élaboré pour plaire aux Composantes actuellement au pouvoir. Comme nous n'avons mandaté aucun comité pour nous élaborer ce projet de Constitution, il y aura plébiscite et non référendum constitutionnel, le 18 décembre. Ensuite, on nous dit qu'il faut l'accepter pour que le processus avance. Je ne vois donc pas l'importance de maîtriser son contenu, car, quelque part, je n'ai pas le choix. Je ne voudrais pas aussi que la transition perdure...

Bandu Lukambo (31 ans), activiste des droits des animaux, Goma



J'ai appris que ce projet propose le régime semi-présidentiel, le fédéralisme... Tout cela ne profite qu'à ceux qui se battent pour ces concepts. Cela me dépasse un peu. Mais, la question ne réside pas dans le contenu du projet en soi. Comme les politiciens disent que son adoption nous avancera à quelque chose, je pense que nous ne devrions pas leur accorder une énième chance de

rester au pouvoir sans notre mandat. Le mieux serait de l'adopter et de voir où cela nous mènera.

Jeanine Bandu (31 ans), ménagère, Goma

Je ne connais pas le projet de Constitution, mais je vois les affiches qui demandent de voter au référendum. Je sais que ce projet contient plusieurs articles qu'il faut accepter lors



du référendum. Les gens disent qu'il faut accepter ce projet pour avoir la paix

dans notre pays. J'attends donc le jour du référendum pour le faire.

Nono Kavira (34 ans), coiffeuse, Goma



J'ai appris que nous devons voter. On m'a d'ailleurs remis une affiche sur laquelle il y a un train et des personnes qui votent. J'attends encore qu'on vienne me dire comment cela va se passer. Pour le projet de Constitution, je ne sais même pas de quoi il parle.

Aladin Manisudi (32 ans), comédien, Goma



Le projet de Constitution comprend des lois qui vont conduire le pays après la Transition. Il y a des articles qui vont amener le changement dans la vie des Congolais. S'ils trouvent que ce projet peut leur amener le changement souhaité, ils peuvent l'adopter au référendum. Mais, dans le cas d'espèce, je pense que le référendum n'a pas sa raison d'être, car nous sommes obligés de l'adopter pour aller aux élections.

Propos recueillis par Rosaly Zawadi InterCongo media/Syfia

Brèves

Une sélection de
Raymonde SENG

■ **Bandundu.** La Monuc, en collaboration avec la CEI, poursuit le déploiement du matériel pour le scrutin référendaire, en vue de faciliter l'enregistrement des électeurs dans les provinces du Bandundu et de l'Equateur, a indiqué, le mercredi 7 décembre, le porte-parole de la Monuc. Kemal Saiki a confirmé à ce propos que plus de 24,4 millions d'électeurs se sont déjà fait enregistrer en RDC. Il a également souligné que 78% d'électeurs ont déjà été enregistrés dans la province de l'Equateur, et environ 74% au Bandundu, où les opérations ont démarré le 25 septembre. Cela, en dépit des difficultés logistiques.

■ **Equateur.** A quelques jours du vote référendaire, l'inquiétude gagne les électeurs de Mbandaka. La plupart des personnes interrogées sont ignorantes du projet de Constitution qui sera bientôt soumis au référendum. Pourtant, aucun meeting n'est organisé pour sensibiliser le grand public, malgré le lancement de la campagne référendaire le 2 décembre. Selon radio Okapi, aucune formation politique n'est descendue sur le terrain pour sensibiliser ses membres. Certains animateurs politiques se contentent d'aborder le sujet référendaire avec leur base juste à l'accueil d'un dignitaire ou lors d'un anniversaire du parti. Pour l'instant, seuls les acteurs de la Société civile et des églises, récemment formés par la CEI, organisent des séances de sensibilisation.

■ **Kinshasa.** Une bande dessinée sur le référendum vient d'être lancée sur le marché. Financée par la Coopération canadienne, "De la chanson à la BD" est un ouvrage de dix pages qui explique, à travers des dessins, quelques opérations électorales. Oeuvre des «Bana Ngaimé», un groupe de chanteurs et danseurs qui se voue à la sensibilisation de la jeunesse, cette bande dessinée est distribuée gratuitement.

EQUATEUR

La population tentée de voter dans les centres les plus proches, mais pas chez elle

Confrontées à l'éloignement des centres d'enrôlement, les populations riveraines de la province de l'Equateur préfèrent s'inscrire dans les centres les plus proches, peu importe leurs circonscriptions électorales.

Venant de Mpoka, localité du territoire située au confluent du fleuve Congo et de la rivière Ubangi, à la frontière avec le Congo-Brazzaville, une dizaine d'hommes et de femmes tentent de s'enrôler à Maïka. «On n'a pas le choix! Faut-il aller se faire enregistrer à Buburu, à 200 km de notre village?», s'exclame l'un des hommes, Pitshou Mawango. On préfère le faire ici, à 20 Km seulement de chez nous». Maïka n'est pourtant pas la circonscription électorale de ce groupe de personnes, la leur relevant plutôt de Mbandaka.

A l'approche du référendum, des milliers d'autochtones, disséminés dans des campements et villages de pêcheurs de l'Equateur, vivent cette situation au quotidien. Ils éprouvent d'énormes difficultés pour se déplacer vers leurs centres d'enrôlement,

PROVINCE ORIENTALE

Les églises s'activent à sensibiliser la population au référendum

Conscientes de leur influence auprès des populations, les églises de Kisangani multiplient, à l'approche du référendum constitutionnel, les campagnes d'éducation civique et électorale des citoyens.

Dès le coup d'envoi officiel de la campagne référendaire, donné par la CEI (Commission électorale indépendante) à Kisangani, le 2 novembre dernier, les églises se sont jetées à l'eau. Les Musulmans, à travers le Conseil national des droits de l'homme en Islam (CONADHI), ont engagé leur campagne en mettant l'accent sur la participation de la femme au référendum constitutionnel.

En langues locales (swahili et lingala), les femmes ont suivi une formation sur le contenu du projet de Constitution à soumettre au référendum le 18 décembre. Pour le président du CONADHI, Cheik Hamzat Oyoko, «il s'agit de donner à la femme l'occasion de s'exprimer par un choix judicieux.» Les femmes musulmanes formées font le porte-à-porte pour informer leurs collègues.

Les formateurs formés prennent d'assaut les paroisses

A l'Eglise du Christ au Congo (ECC), le Ministère des laïcs protestants (Minapro) a organisé, pendant trois jours, une session sur les thèmes : «Comment voter, pour qui voter, pourquoi voter, où voter, la démocratie, la bonne gouvernance, le leadership chrétien, le contenu du projet de Constitution, le référendum». Soixante formateurs des formateurs, issus de différentes structures des communautés de base, ont suivi ces enseignements.

Il en est de même de l'Eglise catholique. Du 3 au 4 décembre, la coordination de l'Eglise, chargée de l'éducation civique et électorale, a formé 25 formateurs sur le contenu du projet de Constitution et le référendum.

dans cette région dominée par la forêt tropicale dense, et traversée par de nombreux cours d'eau et marécages.

Les distances entre différents centres sont considérables: 60 à 100 km, voire 200 km! Cela inquiète les futurs électeurs, qui craignent de ne pas participer tous aux différents scrutins. «Puisque le vote se fera le même jour partout, a-t-on tenu compte des conditions atmosphériques?», interroge Apollinaire, un pêcheur du campement de Kuu-Kuu, à 40 km de Mbandaka. «Notre unique moyen de locomotion reste la pirogue. On peut se passer de la pluie. Mais, si la tempête s'abattait ce jour là! Je crains qu'il n'y ait pas assez de votants», conclut-il.

Pour faire face à ces problèmes, la Commission électorale indépendante préconise des «stations mobiles», en vue de se rapprocher de populations les plus éloignées des bureaux d'inscription. Mais, elle n'arrive pas encore à atteindre leurs objectifs, reconnaissent les villageois.

Les formateurs formés prennent d'assaut les paroisses du Vicariat : Saint Camille, Saint Joseph, Christ-Roi, Saint-Pierre...

Quant à la crise que traverse le pays, les églises ne se contentent pas de jeter la pierre aux gouvernants. «Nous reconnaissons notre



La commission Justice et Paix de l'église kimbanguiste, venue de Kinshasa, a, elle, formé plus de 50 formateurs du 1^{er} au 6 décembre. Le projet de Constitution a été décortiqué à travers ses 226 articles. Stylos et cahiers en main et, faute de document du projet de Constitution pour tous, les participants ont pris note article par article, comme des écoliers studieux. Une formation fastidieuse, mais captivante.

L'Eglise doit aider les laïcs à faire de la politique

Pour expliquer la Constitution, les formateurs kimbanguistes la compare au texte des «Résolutions» de l'Eglise, qui est au-dessus de tous les autres textes pris par l'Eglise (Loi des lois).

Parlant du «droit de grâce» reconnu au Chef de l'Etat dans le projet de Constitution pour commuer et réduire les peines, les formateurs recourent à l'exemple de leur prophète, Simon Kimbangu, qui en avait bénéficié de la part du Roi des Belges, Albert 1^{er}. Condamné à la peine capitale, celle-ci avait été à l'époque commuée à quelques années. «La compréhension est ainsi facilitée, les participants se détendent», disent les formateurs.

part de responsabilité, dans la mesure où ceux qui ont géré et ceux qui gèrent encore le pays sont des croyants», avoue le président national du Ministère des laïcs protestants, le Pr. André Masiala.

Pour cette raison, les églises s'engagent à œuvrer pour le changement de mentalité des citoyens, pour que ceux-ci s'imprègnent des règles et principes de la morale chrétienne, ainsi que des valeurs humaines positives dans la gestion des affaires de l'Etat.

«L'Eglise doit aider les laïcs à faire la politique», recommande, à cet effet, Jonathan Kipulu de la Coordination catholique pour l'éducation civique électorale.

Pépé MIKWA
InterCongo media/Syfia

Journal Citoyen

Supplément indépendant d'informations électorales

1^{er} niveau, Immeuble SOMIP
Avenue du Commerce n° 34
Kinshasa/Gombe

e-mail : journalducitoyen@yahoo.fr
© 081-0123090

■ Projet de la Haute Autorité des Médias, financé par DFID, la DGCD, l'APEFE et l'ACDI; en partenariat avec l'Institut PANOS Paris et l'APEFE

Directeur de rédaction
Philippe DE BOECK

Rédacteur en chef
Yves KALIKAT

Gestion et Comptabilité
Sylvie KOKOKANI

Pigistes (Kinshasa)
Joseph NKAMBIDIO (APA)
Raymonde SENG (Le Potentiel)
Yves MITONDO (La Tempête des Tropiques)
KIMPOZO MAYALA (Le Phare)
Blandine LUSIMANA (L'Observateur)
Théo KIMPANGA (La Référence Plus)
Georges TAMBA (The Post)

Pigistes (provinces)
Correspondants de Syfia/InterCongo média et de Panos Paris

Dessin
Patou BOMENGA

Lay-out et mise en page
ASIMBA BATHY